



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Service national

Question écrite n° 460

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères s'il est dans ses intentions, en vue de développer la présence française à l'étranger et l'intérêt des Français pour des séjours à l'étranger, d'augmenter le nombre des coopérants du service national à l'étranger, voire de créer un service civil.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'y a pas lieu de créer un nouveau service civil puisque le service de la coopération est une des formes civiles du service national. Les jeunes VSN sont certes des appels du contingent mais pas des militaires du contingent. Le code du service national (article 21) est très clair sur ce point. Mais il est certain que la formule du volontariat pour le développement est une force mobilisatrice qui doit être encouragée. A cette fin, le projet de loi de finances pour 1989 prévoit une augmentation significative des crédits destinés aux volontaires. Ces crédits permettront de poursuivre le processus d'élévation du nombre de Français oeuvrant à des projets de développement, l'objectif étant de parvenir à un doublement des effectifs à l'horizon 1991/1992.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 460

Rubrique : Coopérants

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2152